

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 15 février 2019</b>	<b>N° 2019-80</b>

**Convocation du 8 février 2019**

Aujourd'hui vendredi 15 février 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel VERNEJOUL à M. Alain ANZIANI  
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD  
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK  
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Pierre HURMIC  
M. Nicolas BRUGERE à M. Didier CAZABONNE

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Erick AOUIZERATE à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 12h15  
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 10h15  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h00  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h30  
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 10h15  
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 10h15  
M. Eric MARTIN à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h15  
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 10h15  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h00  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 10h15  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Daniel HICKEL à partir de 11h00

**EXCUSE(S) :**

Monsieur François JAY.

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 15 février 2019</b>	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction du foncier</b>	<b>N° 2019-80</b>

---

**Bordeaux Brazza - Cession des îlots A7 et D1 à la société Eiffage Immobilier Atlantique - Modification de la délibération n° 2016-803 du 16 décembre 2016 - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La délibération n° 2016-803 du Conseil métropolitain du 16 décembre 2016 a approuvé la cession à la société Eiffage Immobilier Atlantique d'un terrain d'une superficie d'environ 8283 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle AD 68 sise quai de Brazza, dont Bordeaux Métropole est propriétaire.

Suite à l'évolution du calendrier initial de l'opération Brazza, cette cession n'a finalement pas été finalisée depuis la prise de ladite délibération n° 2016-803.

Aujourd'hui afin de pouvoir finaliser la cession, il apparaît nécessaire de compléter cette première délibération.

En effet, la convention de cession signée le 14 décembre 2016 prévoit la constitution d'une servitude d'une superficie totale de 917 m<sup>2</sup> au profit de Bordeaux Métropole et de son concessionnaire, pour pénétrer sur la parcelle objet de la cession, en vue de la surveillance, l'entretien et la réparation des canalisations d'assainissement et d'eau potable qui y sont présentes.

Egalement, il s'avère que cette parcelle avait été acquise en 2000 par la Communauté urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole le 1 janvier 2015, afin d'y construire une station d'épuration, ainsi du fait de cette destination, ladite parcelle relevait du domaine public métropolitain.

Ainsi, précédemment à sa cession, ladite parcelle devait être déclassée, tel qu'il vient d'être fait par l'arrêté n° 2018BM1560 en date du 21 novembre 2018.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-37,

**VU** la délibération du conseil métropolitain n° 2016-803 en date du 16 décembre 2016,

Vu l'arrêté de déclassement n° 2018BM1560 en date du 21 novembre 2018,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt métropolitain du projet urbain Brazza et la qualité de l'offre de l'opérateur Eiffage Immobilier Atlantique,

### **DECIDE**

**Article 1 :** de confirmer, suite au déclassement n° 2018BM1560 en date du 21 novembre 2018, la cession à la société Eiffage immobilier Atlantique, d'un terrain d'une superficie d'environ 8283 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle AD 68, sise quai de Brazza à Bordeaux, autorisée au terme de la délibération n° 2016-803 du Conseil métropolitain du 16 décembre 2016 moyennant le prix et les conditions fixés dans ladite délibération,

**Article 2 :** de constituer à titre gratuit une servitude d'une superficie totale de 917 m<sup>2</sup> au profit de Bordeaux Métropole et de son concessionnaire telle qu'elle figure au plan annexé, pour pénétrer sur la parcelle objet de la cession, en vue notamment de la surveillance, l'entretien et la réparation des canalisations d'assainissement et d'eau potable qui y sont présentes, le tout tel que cela a été stipulé aux termes de la convention signée le 14 décembre 2016,

**Article 3 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tous documents afférents à l'opération,

**Article 4 :** d'imputer la recette se rapportant à cette cession au budget principal de l'exercice 2019, sous réserve de son approbation, chapitre 77, article 775, fonction 515.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 15 février 2019

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>18 FÉVRIER 2019</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>18 FÉVRIER 2019</b>	le Vice-président,
	Monsieur Jacques MANGON